

M. WINCH: Mais il n'exercerait pas d'autorité sur le commandement d'interception des Etats-Unis et du Canada, qui se place sous l'autorité du NORAD?

M. PEARKES: Qu'entendez-vous par commandement d'interception?

M. WINCH: J'avais cru comprendre que le NORAD est un commandement d'interception?

M. PEARKES: Le NORAD est un commandement de la défense du continent nord-américain.

M. WINCH: Son mécanisme ne se déclencherait que dans le cas d'une invasion du Canada par voie des airs. Si cette invasion se produisait, le NORAD mettrait donc son mécanisme en branle; toutefois, puisque le Canada est membre de l'OTAN, le commandement de l'OTAN fonctionnerait aussi, et ce dernier commandement exerce en principe son autorité sur nos forces antiaériennes, notre aviation et nos forces navales du littoral de l'Atlantique. N'en est-il pas ainsi?

M. PEARKES: Si l'ennemi envahit les cieux canadiens, tout le mécanisme de l'OTAN se déclencherait.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je me demande si nous pourrions suivre la procédure de notre dernière réunion et demander au ministre de rester assis quand il répond à nos questions?

Des VOIX: Entendu.

M. BENEDICKSON: Monsieur le président, M. le ministre pourrait-il nous dire quel est pour l'ensemble de ce crédit, le montant alloué à l'entretien de nos forces en Europe?

M. PEARKES: 125 millions de dollars environ.

M. BENEDICKSON: Cela couvre-t-il leurs frais de transport dans les deux sens?

M. PEARKES: Je crois que cela comprend leurs frais de transport pour l'Europe, aller et retour.

M. PEARSON: M. le ministre pourrait-il dire au Comité à quelle date ou à peu près il a été décidé d'étendre la période du service dans les forces de l'OTAN de deux à trois ans? Si je ne me trompe, il a dit que cette décision avait été prise au cours des 12 derniers mois?

M. PEARKES: A la séance inaugurale du Comité, j'ai annoncé que nous allions étendre à trois ans la période de service dans l'armée. C'était la première fois qu'il en était question. Pour l'aviation, elle a adopté depuis plus d'un an une période triennale de service.

Cette période de trois années présente certains avantages. Il ne serait pas question d'opérer un renouvellement total tous les trois ans. La brigade stationnée en Europe comprend trois bataillons. Avec l'adoption de la nouvelle formule, un bataillon sera relevé chaque année et avec le temps il s'établira un régime de roulement triennal. Nos forces en Europe ne seront donc pas entièrement composées tous les trente-six mois de "bleus". En outre, les frais de transport et d'expédition seront mieux répartis dans le budget annuel.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions sur la ligne de conduite générale? En avez-vous, monsieur Pearson?

M. PEARSON: Oui, mais elles n'ont pas trait à l'OTAN; elles portent sur d'autres sujets d'ordre général.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous les poser maintenant?